

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 29 juillet 2014 à 21h30.

Rabastens, le 17/07/2014
Le Maire,

ORDRE DU JOUR :

Approbation des compte-rendus du Conseil Municipal des 10 et 20 juin 2014

- Intercommunalité
- Questions d'ordre financier :
 - Révision de la PFAC (participation pour financement de l'assainissement collectif)
 - Autorisation donnée au Maire pour signer diverses conventions :
 - Service de médecine préventive et de santé au travail
 - Contrat Dialège EDF
 - Location longue durée camion plateau
 - Convention avec Citadia pour la modification du PLU
- Questions d'ordre général :
 - Plan de recollement des archives municipales
 - Demande d'aide à la diffusion pour le concert du 31 juillet
- Questions diverses :
 - Don d'archives à la commune
 - Garantie d'emprunt Tarn Habitat
 - Renégociation divers emprunts Crédit Agricole
- Informations diverses

Présents : Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Ludivine PAYA DELMON - Jean-François COZZOLINO - Sarah CAMPREDON - Paul BOZZO - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Bernard MONTLIVIER - Cécile DERREVEAUX - Jean-Paul RUFFIO - Vanessa PELLERIN - Jean-Guy LECLAIR - Aude CAPELLI - Bernard MONTFRAIS - Erick ESPEL - Marie MONNIER - Philippe PASCUAL.-Jacqueline FELZINES - Jean-François CARIVEN - Françoise CATHALA - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE.

Représenté(s) :

Madame Marie Martine MANIAGO ayant donné procuration à Monsieur Pierre VERDIER
Monsieur Daniel BARRAQUE ayant donné procuration à Monsieur Philippe PASCUAL
Madame Marie-Pierre ROBERT ayant donné procuration à Madame Aude CAPELLI
Monsieur Alain BREST ayant donné procuration à Madame Annie VIGNERAC
Monsieur Christian TABOURIN ayant donné procuration à Monsieur Albert BRAS

Secrétaire de séance : Mme Ludivine PAYA

SEANCE DU 29 JUILLET 2014

Approbation des compte-rendus du Conseil Municipal des 10 et 20 juin 2014

Question reportée au Conseil Municipal du 2 septembre prochain.

2014/74 – Intercommunalité :

Monsieur le Maire indique à l'ensemble des élus que pour répondre à un problème de transports récurrent, des contacts ont été pris avec les services du Conseil Général.

Ces derniers, par l'intermédiaire d'une Société Publique Locale de Transport (SPL), ont proposé la création d'une ligne de bus entre les communes de Rabastens et de Couffouleux. Son coût serait pris en charge à 50 % par le Conseil Général. La part restante s'élèverait par commune à environ 20000€.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en circulation de ce bus.

2014/75 – Révision de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) :

Par délibération en date du 13 mars 2013, le Conseil Municipal a établi que la participation aux frais d'assainissement collectif se composerait d'un montant de 1000 € pour les frais de raccordement et de 22 € par m² de surface de plancher, avec un minimum de 2200 € pour toute surface inférieure ou égale à 100 m². Dans certaines opérations immobilières, si le lotisseur prend à sa charge la mise en place des regards d'assainissement, la Commune n'engage aucun frais. Il est proposé dans ce cas de ne pas recouvrer la partie de 1000 € relative aux frais de raccordement. Néanmoins, la Commune assurera le contrôle de la bonne réalisation de l'ouvrage ou, à défaut, demandera les éléments techniques permettant de le vérifier.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, décide de ne pas prélever les 1000 € liés au raccordement si les travaux ne sont pas pris en charge par la Commune et s'engage à s'assurer, dans ce cas, de la parfaite exécution des ouvrages.

2014/76 – Autorisation donnée au Maire pour signer diverses conventions : Service de médecine préventive et de santé au travail :

Le Maire propose de résilier avec effet au 31/12/2014 la convention nous liant avec l'Association paritaire interprofessionnelle de Santé au Travail pour passer avec le CDG qui propose des prestations plus complètes et que nous avons déjà comme interlocuteur pour la gestion des carrières.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, approuve cette résiliation et autorise le Maire à signer une convention avec le CDG avec effet au 1/01.2015.

2014/77 – Autorisation donnée au Maire pour signer diverses conventions : Contrat Dialège EDF :

Le Maire propose de renouveler le contrat Dialège avec EDF qui permet de contrôler et de rajuster les points sur lesquels il y a des variations de consommations sensibles.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat Dialège et autorise le Maire à le signer.

2014/78 : Autorisation donnée au Maire pour signer diverses conventions : Location longue durée camion plateau

Afin de ne pas entrer dans un processus de plus en plus lourd de réparations pour le camion plateau, propriété de la ville, nous envisageons de vendre aux enchères et en l'état ce véhicule pour un montant de mise à prix de 3500 € et de prendre par ailleurs une location de 5 ans auprès du garage Mouisset, le mieux disant, pour un montant mensuel TTC de 458.51 €, garantie de 5 ans pièces et main d'œuvre (seule dépense à la charge de la commune : les pneumatiques).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité approuve la location à longue durée dans les conditions évoquées ci-dessus et autorise le Maire à signer la convention la matérialisant ainsi qu'à procéder à la vente aux enchères de l'ancien véhicule avec une mise à prix de 3500 €.

2014/79 – Autorisation donnée au Maire de signer diverses conventions : Convention avec CITADIA pour la modification du PLU :

Lors du Conseil Municipal du 10 juin, nous avons décidé de faire une modification simplifiée du PLU.

Il s'avère qu'il est nécessaire d'avoir recours à une modification et non à une modification simplifiée afin de pouvoir répondre aux adaptations qui s'imposent.

Le Maire propose de confier cette opération à Citadia qui a élaboré le dossier PLU de Rabastens et qui propose de réaliser la modification pour un montant de 600 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité approuve la réalisation d'une modification et autorise le Maire à signer la convention avec Citadia.

2014/80 – Plan de recollement des archives municipales :

A chaque fin de mandat, il convient d'établir un plan de recollement des archives municipales à signer par le Maire sortant et par celui nommé par le dernier scrutin.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, vu le document présenté par les archives, approuve ce plan de recollement et autorise le Maire sortant et le Maire en exercice à le signer.

2014/81 – Demande d'aide à la diffusion pour le concert du 31 juillet :

Dans le cadre des apéro-concerts 2014, la Commune a programmé le 31 juillet le groupe Wassa-Faré qui peut la faire bénéficier de l'aide à la diffusion auprès du Conseil Régional. Je vous propose donc de solliciter cette aide qui sera de 215 € pour un montant de cachet de 715 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide à la diffusion de la Région ce qui portera le coût de cachet pour la Ville à une somme de 500 € équivalente pour l'ensemble des prestataires intervenant dans ce cadre.

2014/82 – Garantie d'emprunt TARN HABITAT :

Dans le cadre de l'opération immobilière mise en œuvre par Tarn-Habitat chemin de la Briquetterie à Rabastens, le Maire invite le Conseil Municipal à accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 10% et en complément de celle accordée par le Conseil Général à hauteur de 90% sur un prêt de 3.098.000 € se décomposant comme suit :

Prêt locatif aidé d'intégration : 841.000 €

Prêt locatif aidé d'intégration foncier : 287.000 €

Prêt locatif à usage social : 1.165.000 €

Prêt locatif à usage social foncier : 805.000 €

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-après.

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt 8256 en annexe signé entre Tarn Habitat, ci après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil Municipal de la Commune de Rabastens accorde sa garantie à hauteur de 10 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 3 098 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ET AUTORISE

Le Maire à signer la convention entre le Département, la Commune et Tarn Habitat.

2014/83 – Fusion et renégociation de quatre prêts Crédit Agricole :

Suite aux négociations entamées par le Maire avec le Crédit Agricole, il est proposé au Conseil Municipal de renégocier quatre emprunts dont les taux variaient entre 4.28 et 4.95% pour les refinancer par un prêt de 1.346.653 € à 2.90 %. (cf tableau joint en annexe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Vu les articles L 2121-29, L 2122-21 al 6° et L 2122-22 al. 3° et 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal prise en séance du 29 mars 2014 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire en particulier pour recourir aux emprunts
- Vu la proposition commerciale du Crédit Agricole en date du 29/07/2014

DECIDE A L UNANIMITE

Article 1^{er} : Souscription d'un Prêt :

- Objet : financement du programme d'investissements du budget de l'exercice 2014 de notre collectivité.
- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées
- Domiciliaire : Crédit Agricole Corporate and Investissement Bank
- Montant : 1 346 653 EUR
- Date de Mise à Disposition des Fonds : 29/08/2014
- Date de Remboursement Final : 29/08/2027
- Amortissement du Concours : Mensuel Progressif
- Taux d'Intérêts : Taux Fixe (base exact/360)
- Périodicité de Paiement des Intérêts : Mensuel
- Frais / Commissions : 2 000 euros
- Remboursement autorisé à une Date de Paiement d'Intérêts moyennant éventuellement le paiement d'une indemnité selon conditions de marché

Article 2 : Mise en place :

Le Taux Fixe sera déterminé selon les conditions de marché prévalant au moment de l'envoi de la lettre d'instruction et ne pourra en aucun cas être supérieur à 2.90% (exact/360).

Les conditions financières et l'engagement de la collectivité à signer la convention de Prêt avec le Prêteur, seront arrêtées par écrit dans la lettre d'instruction avant la signature de ladite Convention, auquel cas la révocation de l'engagement susvisé conduira au versement d'une indemnité au profit du domiciliataire CA-CIB.

Le Maire est donc autorisé par le **Conseil Municipal** à signer la convention du prêt de remplacement

évoqué ci-dessus et à solliciter auprès de banque le solde après les échéances d'août des quatre prêts tels qu'ils sont présentés dans le tableau joint en annexe.

2014/84 – Don d'archives : Mémoires de l'abbé Gaubert :

Madame GAUBERT a manifesté son désir de verser aux archives municipales un manuscrit connu sous l'intitulé « Mémoires de l'abbé Gaubert » qui a été écrit par un membre de sa famille et dont elle souhaite faire un don à la Commune afin qu'il ne soit pas perdu pour la postérité.

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 'unanimité, accepte ce don.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H28.

Pierre VERDIER	Danièle BOROT	Christian LE GRAND
Ludivine PAYA DELMON	Jean-François COZZOLINO	Sarah CAMPREDON
Paul BOZZO	Séverine AHLSELL DE TOULZA	Bernard MONTLIVIER
Cécile DERREVEAUX	Jean-Paul RUFFIO	Marie-Martine MANIAGO Rep. par P VERDIER
Daniel BARRAQUE Rep. par P. PASCUAL	Vanessa PELLERIN	Jean-Guy LECLAIR
Aude CAPELLI	Bernard MONTFRAIS	Marie-Pierre ROBERT Rep. par A. CAPELLI
Erick ESPEL	Marie MONNIER	Philippe PASCUAL
Jacqueline FELZINES	Jean-François CARIVEN	Alain BREST Rep. par A. VIGNERAC
Françoise CATHALA	Christian TABOURIN Rep. par A. BRAS	Annie VIGNERAC
Albert BRAS	Stéphanie SARRADE	

